Négociation sur le Plan Social Economique

(Point d'étape)

Avril 2017

Suite à l'intersyndicale du 28 Mars 2017 dénonçant le blocage des négociations par la Direction, l' **UNSA Euro Cargo Rail** tient à vous éclairer un peu plus sur la situation des négociations.

Après l'annonce du PSE lors du CE extra du 08 Décembre 2016, la Direction a essayé de nous rassurer en nous promettant que les négociations commenceraient à minima sur la base du NPO.

Ci-dessous, un exemple des sommes perçues pour un salaire de 30000 € Brut annuel :

1) Acceptation du congé de reclassement *(2 mois de préavis + 10 mois):*

Ancienneté	ICL (a)*	Supra légale (1000 €/Année d'ancienneté)	CR (net à 85%)	TOTAL
1 an révolu	833	1000	26250	28033
3 ans	2 500	3000	26250	31750
5 ans	4 167	5000	26250	35417
7 ans	5 833	7000	26250	39083
9 ans	7 500	9000	26250	42750
10 ans	8 333	10000	26250	44583
11 ans	11 000	10000	26250	47250

(a) *Indemnités de Licenciement Légal*

Qu'est-ce que cela implique ?

Le salarié qui accepte le congé de reclassement sera accompagné par le cabinet Right Management .
Il sera à domicile mais il aura obligation d'avoir une recherche d'emploi active.

2) Refus du congé de reclassement (CR)

Ancienneté	ICL	Supra légale (1000 €/Année d'ancienneté)	si renonciation au CR (45% du CR)	TOTAL
1 an révolu	833	1000	9563	11396
3 ans	2 500	3000	9563	15063
5 ans	4 167	5000	9563	18730
7 ans	5 833	7000	9563	22396
9 ans	7 500	9000	9563	26063
10 ans	8 333	10000	9563	27896
11 ans	11 000	10000	9563	30563

Qu'est-ce que cela implique ?

Si le salarié refuse le congé de reclassement, **il prend 45% de la somme de 12 mois en une fois**.

Analyse de l'UNSA Euro Cargo Rail

Habituellement, l'**UNSA Euro Cargo Rail** conseille aux salariés n'ayant aucun projet ou aucune piste d'emploi à la suite de leur licenciement économique, de **prendre le congé de reclassement** ce qui leur permettrait d'avoir le temps nécessaire à leur reclassement sans passer par la case Pôle Emploi.

A la présentation des mesures concernant le congé de reclassement , l'**UNSA Euro Cargo Rail** estime que, *dans l'état*, il y a **un gros risque de non reclassement et de suspension du congé avant la fin des 12 mois** pour chaque salarié qui accepte le congé de reclassement.

Le cabinet Right Management accompagne le salarié jusqu'à ce qu'une solution soit identifiée ou qu'il ait reçu 2 propositions d'OVE (Offre Valable d'Emploi) :

Qu'est-ce qu'une solution identifiée :

- CDI
- CDD ou contrat de pré-embauche débouchant sur un CDI ou CDD d'au moins 12 mois
- Créateur en profession indépendante
- Salarié reclassé interne ECR ou Groupe
- Projet de formation longue
- Concours adm. Obtenu
- Projet personnel
- 2 OVE présentés. 2 refus d'OVE ➔: plus d'engagement du cabinet

Pourquoi y a-t-il un risque ?

Le salarié en congé de reclassement a **obligation de rechercher un emploi activement :** si la Direction, via Right Management, estime que le salarié n'est pas actif, il sera « radié ».

Exemple pour les 2 OVE :

Le salarié, via ses critères (type de métier, prétention salariale etc…) et l'aide du cabinet, obtient un 1er entretien d'embauche. Finalement, après entretien, cela ne correspond pas à ses attentes et il refuse l'emploi ➔ **on lui décompte 1 OVE**

Par la suite,il obtient un 2éme entretien d'embauche mais finalement, cette fois ci, c'est l'employeur qui ne retient pas sa candidature ➔ **le cabinet lui décompte son 2eme OVE ce qui le désengage vis-à-vis du salarié**.

Conséquence : le salarié passe en commission pour laquelle la Direction tranche et il peut être « radié » ; donc fin du Congé de reclassement pour lui.

Effectivement, les négociations ont commencé sur la base du NPO mais aujourd'hui, pour la Direction, elles s'arrêtent aussi sur la base du NPO.

Cette dernière estime : « Avec la base du NPO , nous sommes déjà au-dessus du marché » alors que le contexte est complètement différent.

NPO : Aucune suppression d'emploi sauf si le salarié refuse la mobilité
PSE : Suppression sec de plusieurs emplois ➔ les salariés n'ont pas le choix

l'UNSA Euro Cargo Rail n'est pas aujourd'hui en mesure de signer le Livre 1 !

Force & Honneur

Pour en savoir plus !

Vos Délégués Syndicaux UNSA
M. TBATOU Rafik unsa.ecr@gmail.com
M. BENISID Samer samer.benisid@deutschebahn.com

Retrouvez cette information, et les plus anciennes, sur unsaferroviairebfc.fr page ECR

Responsabilité
Dialogue
Efficacité

UNSA Euro Cargo Rail